

**Revue *Littératures***  
**(Toulouse, Presses universitaires du Midi)**  
**CONSIGNES DE MISE EN FORME DU TAPUSCRIT**

**Format des textes et images**

Longueur des textes :

- Les articles ne devront pas excéder 30 000 signes espaces comprises.
- Pour l'introduction, environ 15 000 signes.
- Un résumé de chaque article (environ 800 signes) et une présentation de l'auteur (environ 600 signes).
- Comptes rendus, entre 8 000 et 10 000 signes.

Pour les illustrations, la définition est de 300 dpi minimum, le format idéalement en TIFF, mais si les images sont en JPEG, PNG ou PDF, les PUM s'occupent de les convertir.

**Texte**

Sous traitement de texte Word, police Times New Roman, corps 12, interligne 1,5, retrait paragraphe 0,5.

**Titre et sous-titres**

Titre de l'article en Times New Roman 14, minuscules, gras, centré. Sous-titres en Times New Roman 12, petites capitales, gras, justifiés à gauche. Un saut de ligne avant le sous-titre. 2<sup>e</sup> niveau de sous-titres en Times New Roman 12, minuscules, gras, justifié à gauche, sans saut de ligne. Nom de l'auteur après le titre, justifié à droite, en italiques, patronyme en petites capitales.

Ex. : *Gilles DUBOIS*

**Citations**

Si la citation est inférieure à 3 lignes, elle est placée dans le corps du texte entre guillemets français (« ... ») avec espace insécable avant et après.

Ex. : L'opposition au souverain est plus ancienne encore parmi les membres de la noblesse, puisque même lorsque le principe de la succession dynastique fut établi chez les Mérovingiens, « s'il veut voir ses décisions répercutées, le roi ne saurait se passer de leur avis ».

Pour une citation enchâssée dans une autre, on a recours aux guillemets anglais ("..."). Ces guillemets peuvent aussi être utilisés pour des mots ou expressions qui ne sont pas des citations référencées, avec une valeur proche des italiques.

À partir de 3 lignes, « sortir » la citation, à la ligne, sans guillemets, en Times New Roman 10, interligne 1,5.

Ex. : Le général, d'ailleurs ne renonce pas à recenser les chevaux qui lui restent pour faire de ces vestiges les éloquents témoins de son déclin :

Il n'achète plus de chevaux. Il biffe les uns après les autres dans le registre au fur et à mesure de leurs morts les noms et les signalements de ses juments et de ses étalons. Il en adresse la liste réduite au sous-préfet de Gaillac en lui soulignant le peu de rapport de son bien et le délabrement de sa fortune. (G, 686)

Toute coupe à l'intérieur d'une citation doit être matérialisée par [...]. Pour les citations syntaxiquement autonomes (après deux points), si le début de la citation correspond au début de la phrase originale, conserver la majuscule. Sinon, commencer la citation par [...]. Pour les citations intégrées à une phrase, si le texte original commence par une majuscule, transformer celle-ci en minuscule et la mettre entre crochets.

Ponctuation finale des citations : si la citation est syntaxiquement autonome (après deux points), le point final de la citation remplace le point final de la phrase.

Ex. : Il devra pourtant passer par les œuvres de la Grèce antique, comme le lui apprend son professeur : « Vous vous amusez avec Xénophon dès le second trimestre, et pendant toute la seconde année, ce sera *L'Illiade*. Après quoi, si vous persévérez, on vous fera lire en troisième année deux dialogues de Platon<sup>1</sup>. » Ce programme d'étude n'empêchera pas Joseph de tomber dans l'*hybris*.

## Notes

Utiliser la fonction automatique du traitement de texte. Notes en bas de page, numérotation par article. Texte des notes en Times New Roman 10, simple interligne. À la fin des citations, les appels de notes sont toujours placés à l'intérieur des guillemets et s'il y a lieu avant le dernier signe de ponctuation (voir exemple précédent).

## Références bibliographiques

Pas de bibliographie en fin d'article.

Si le dossier est consacré à un seul auteur et qu'il existe des œuvres complètes (ex. Pléiade), décider d'un code unique de référence aux volumes, l'expliquer au début du dossier et l'indiquer ensuite entre parenthèses après les citations.

Ex. : (IV, 224).

Si un article porte sur un ouvrage ou un petit nombre d'ouvrages, il est possible de définir un code de titre(s) en début d'article et d'indiquer les références de citations entre parenthèses dans le texte, ce qui évite d'ouvrir une note.

Ex. : (G, 686), pour *Les Géorgiques* de Claude Simon.

## Ouvrages

Prénom et nom de l'auteur en minuscule, titre en italiques, lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets, année d'édition, page (suivie d'une espace insécable !).

Ex. : Philippe Sellier, *Le Mythe du héros*, Paris, Bordas, « Univers des lettres », 1979, p. 26.

S'il s'agit d'une réédition, mettre entre crochets après le titre la date de première publication.

Ex. : George Orwell, *Hommage à la Catalogne* [1938], Paris, U.G.E., « 10/18 », 2004.

### **Ouvrages collectifs**

Nom(s) du ou des auteur(s), suivi(s) de la mention (dir.), titre, etc.

Ex. : Sophie Milcent-Lawson, Michelle Lecolle et Raymond Michel (dir.), *Liste et effet de liste en littérature*, Paris, Classiques Garnier, « Rencontres », 2013.

### **Chapitres d'ouvrages collectifs**

Prénom et nom de l'auteur du chapitre, titre du chapitre entre guillemets, in et références de l'ouvrage collectif, page.

Ex. : Gérard Berthomieu « Sur une figure critique du roman. La liste des lieux-dits dans La Route des Flandres de Claude Simon », in Sophie Milcent-Lawson, Michelle Lecolle et Raymond Michel (dir.), *Liste et effet de liste en littérature*, Paris, Classiques Garnier, « Rencontres », 2013, p. 30.

### **Articles de revues**

Titre de l'article entre guillemets, puis titre de la revue en italiques, numéro, mois, année, pagination de l'article, page de la citation.

Ex. : Pierre Bourdieu, « Champ intellectuel et projet créateur », *Les Temps modernes*, n° 246, novembre 1966, p. 865-906, p. 870.

Si le numéro a un titre propre, l'indiquer entre guillemets après celui de la revue.

Ex. : *Littératures*, « Les Suds rêvés de Julien Green », n° 76, 2018.

### **Titres cités plusieurs fois**

Si un ouvrage est cité plusieurs fois de suite, indiquer à partir de la 2<sup>e</sup> occurrence : *Ibid.*, p.

S'il s'agit de la même page du même ouvrage : *Id.*

Si un ouvrage a déjà été cité antérieurement (mais pas à la note juste précédente), ne reprendre que le nom de l'auteur, suivi de *op. cit.* Ex. : Jean Starobinski, *op. cit.*, p.

Si plusieurs titres du même auteur ont été cités, reprendre aussi le titre du livre concerné.

Ex. : Jean Starobinski, *L'Encre de la mélancolie*, *op. cit.*, p.

### **Typographie**

Accentuer les majuscules (ex. : À, É).

Format des numéros de siècles : XX<sup>e</sup> siècle (espace insécable avant « siècle »).

Tirets demi-cadratin (–) et non simples traits d'union (-) pour isoler un ou plusieurs mots dans une phrase.

### **Résumés, mots-clés et notices bio-bibliographiques**

Chaque article devra être accompagné d'un résumé en français et en anglais (750 signes, espaces comprises), d'une série de 5 mots-clés (également en français et en anglais) et d'une notice bio-bibliographique (500 signes, espaces comprises).